



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de CHAUMONTEL



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. 48 de la loi du 5 avril 1884)

En séance ordinaire :

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 06 décembre 2019, le Conseil Municipal délibèrera quel que soit le nombre de membres présents, le :

VENDREDI 13 DECEMBRE 2019 A 9 H 30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des procès-verbaux de la séance du 27 septembre 2019 et du 06 décembre 2019
 - Lecture des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil municipal du 27 septembre 2019
1. Ouverture des crédits en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 – Budget principal - *Rapporteur : Monsieur le Maire*
 2. Ouverture des crédits en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 – « Locations » - *Rapporteur : Monsieur le Maire*
 3. Participation financière pour non réalisation d'aires de stationnement dans le cadre d'instruction de permis de construire ou de déclaration préalable - *Rapporteur : Monsieur le Maire*
 4. Commerces entrée de ville – retard de livraison : exonération des loyers jusqu'au 31 mars 2020 – *Rapporteur : Monsieur le Maire*
 5. Reprise des parties communes voies et réseaux de la résidence « L'Allée du Château » dans le domaine public communal de Chaumontel - *Rapporteur : Monsieur le Maire*
 6. Dissolution du budget de la Caisse des Ecoles - *Rapporteur : Madame Katya SCHMITT*
 7. Adoption d'une convention entre la commune de Chaumontel et les Associations – *Rapporteur : Monsieur Patrice BRONSART*
 8. Mise sous pli des propagandes électorales – *Rapporteur : Monsieur le Maire*

Fait à CHAUMONTEL, le 09 décembre 2019
Le Maire, Sylvain SARAGOSA

